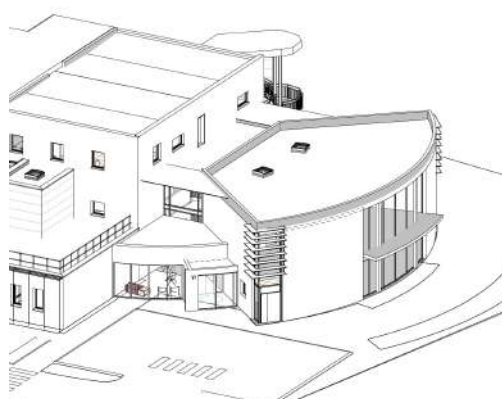


Travaux d'extension et de réaménagement de la maison du don de l'Etablissement Français du Sang de Metz-Tessy

2 Chemin des Croiselets

74370 Epagny Metz-Tessy



MAITRE D'OUVRAGE

EFS Auvergne Rhone Alpes
111 rue Elisée Reclus
69153 - CS 20617 DECINES - France

ARCHITECTE :

EUTOPIA ARCHITECTURE
10, Rue Marius Patinaud
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 46 15 22
Mél : contact@eutopia.fr



ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

MD-ECOBAT
42, Boulevard Antonio Vivaldi
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 06 85 15 94 96
Mél : mdufour@md-ecobat.com



BE FLUIDES :

COGIFLUIDE
51, Rue Sibert, Parc Novaciere Bât. 54
42400 SAINT-CHAMOND
Mél : contact@cogifluide.com



BE STRUCTURE :

BOST Ingénierie
1997 Rue Jean Rostand
42350 La Talaudière
Tél : 04 77 43 01 90
Mél : contact@bost-ing.com

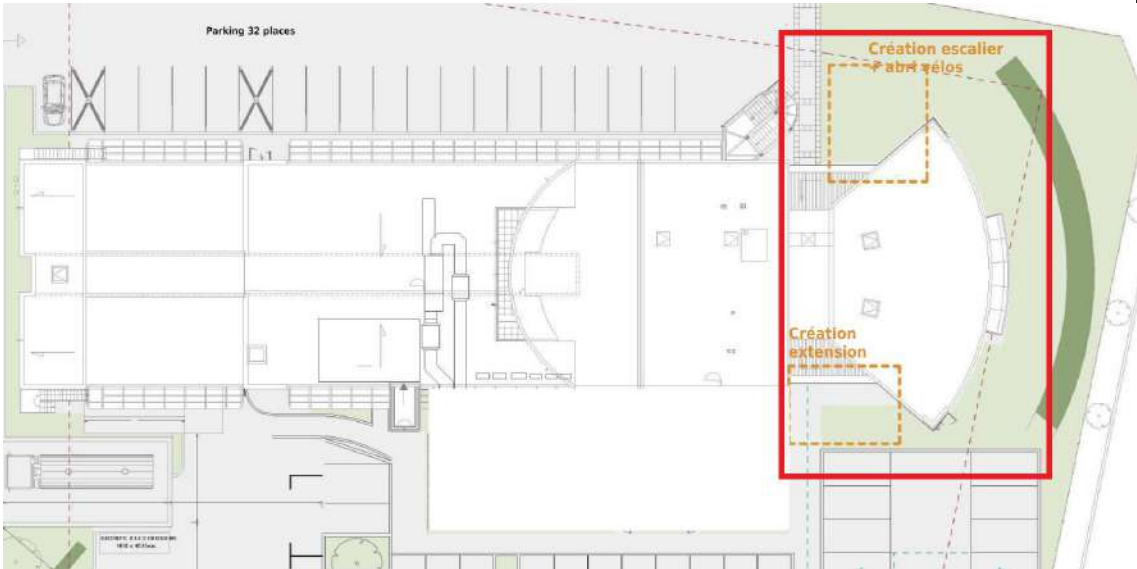


Lot n°9

BUNGALOWS PROVISOIRES

**C.C.T.P. - D.P.G.F. Consultation
2026EFS_AURA464**

Dossier	MD-0094
Date	15/04/2026
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
9.1	Prescription Générales				
9.1.1	Définition de l'opération et intervenants L'opération a pour objet de réaliser les travaux d'extension et de réaménagement de la maison du don de l'Etablissement Français du Sang situé au 2 chemin des Croiselets à EPAGNY METZ-TESSY (74370)   				

Les corps d'état concernés sont définis ci-après :

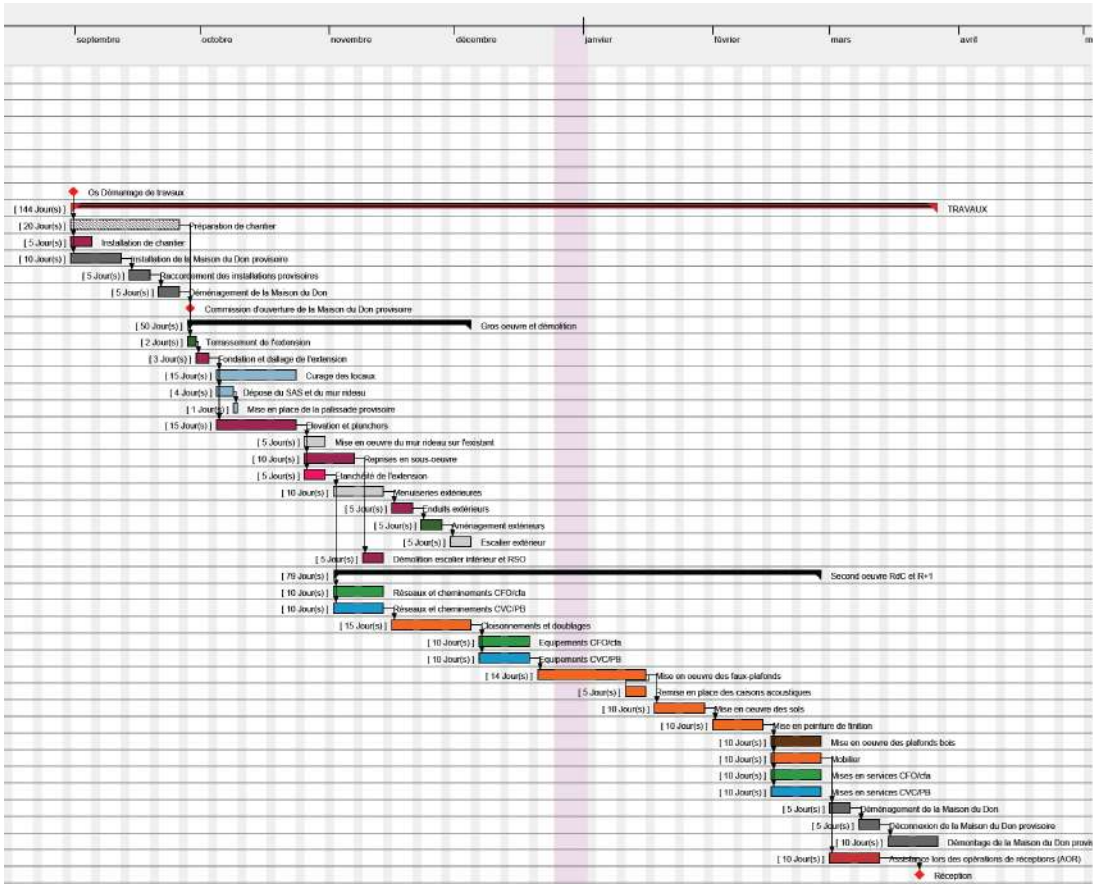
- Lot n°1 DEMOLITION - MACONNERIE
- Lot n°2 ETANCHEITE
- Lot n°3 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
- Lot n°4 PLATRERIE - PLAFOND - PEINTURE
- Lot n°5 MENUISERIE INTERIEURE BOIS
- Lot n°6 SOLS SOUPLES
- Lot n°7 CVC - PLOMBERIE
- Lot n°8 ELECTRICITE
- Lot n°9 BUNGALOWS PROVISOIRES

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
9.1.2	CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir l'ensemble des prestations et leurs modes d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif, l'entreprise devant l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages qui lui sont demandés. Les références à des marques commerciales, spécifiées au cours du présent CCTP, ont pour objet de préciser la référence de valeur qualitative (Technique ou Architecturale) souhaitée ou imposée selon les cas. L'entrepreneur peut proposer d'autres marques ou types à l'approbation du maître d'œuvre, dans la mesure où ces propositions sont qualitativement supérieures ou égales à la référence de base. A l'appui de ses propositions, l'entrepreneur doit fournir obligatoirement les documents nécessaires à l'appréciation de l'équivalence qualitative				
9.1.3	Décomposition de Prix Global et Forfaitaire La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) comporte des quantités qui sont données à titre indicative. L'ensemble des quantités seront à contrôler par l'entreprise titulaire du lot et seront renseignés, si le besoins est, dans le DPGF. Seules la description et la localisation des ouvrages sont contractuelles. L'entreprise doit remettre un prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites au CCTP en prenant en compte l'ensemble des dispositions sécuritaires, de phasage, d'hygiène et autres... suivant documents joints à l'appel d'offre. L'entreprise en doit la vérification et la validation. Elle a toute latitude pour modifier ou compléter ce document.				
9.1.4	Limites de responsabilité Le présent document précise uniquement les objectifs techniques et architecturaux à atteindre. Les éventuelles dimensions données au sein du présent document sont donnés à titre indicatif et devront être validées par l'entreprise et son bureau de contrôle dans le cadre de son offre. L'entreprise prend à sa charge les études nécessaires à la réalisation de son ouvrage En aucun cas, la responsabilité de la Maîtrise d'oeuvre ne pourra être engagée pour ce qui concerne le dimensionnement des éléments de fixations et d'ordre structurel, dans le sens où l'entrepreneur de part sa spécialité doit fournir les notes de calculs et justifications nécessaires pour validation par le bureau de contrôle avant tout démarrage de ses prestations. Dans le cas où l'entreprise modifie la définition des dits ouvrages de support, elle devra le faire au sein d'une annexe et la joindre à son offre. Faute de quoi, l'entreprise accepte sans réserves les prestations demandées.				
9.1.5	Documents Référentiels Les matériaux mis en oeuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes aux documents normatifs : normes, lois, décrets, circulaires etc en vigueur. Les ouvrages seront exécutés en conformité avec l'ensemble des règles professionnelles applicables et notamment : - Documents Techniques Unifiés DTU - Normes techniques - Avis Techniques - REEF - Etc... Les matériaux utilisés seront conformes aux normes françaises et européennes applicables à ceux-ci, avec notamment : - Matériau avec marquage NF et CE - Titulaire d'un Procès Verbal d'essai en cours de validité - Labels, classements et autres suivant typologie des ouvrages - Etc... Les entreprises devront respecter le fascicule 70 concernant la fourniture et l'exécution des travaux de pose et de réhabilitation de canalisations d'eau fonctionnant à écoulement à surface libre et en particulier en ce qui concerne la conception des réseaux EU/EV/EP, la qualité des produits et matériaux ainsi que leur mise en oeuvre. Les entreprises devront respecter le fascicule 71 concernant la fourniture et l'exécution des travaux de pose et de réhabilitation de canalisations d'eau fonctionnant à écoulement sous pression et en particulier en ce qui concerne la qualité des produits et matériaux ainsi que leur mise en oeuvre. Le marquage CE étant de nature réglementaire et obligatoire pour les produits de construction, n'est pas systématiquement rappelé au sein du présent CCTP. L'entrepreneur doit connaître tous les règlements, lois, etc afférents à sa spécialité. Il ne sera toléré aucune dérogation aux règles édictées, et le fait, par l'entrepreneur de ne pas s'y conformer strictement, entraînera le refus systématique par la Maîtrise d'oeuvre des ouvrages non conformes. L'entrepreneur assumera l'ensemble des frais engendrés consécutifs à des prestations non conformes.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
9.1.6	Documents de Consultation Chaque point technique devra être conforme aux exigences du Maître d'Ouvrage (Plans, Coupes, Élévations, Plans de détails, etc. .). Dans le cas d'incohérence entre le CCTP et ces plans, ce sont les plans qui priment. Cependant, l'entreprise devra en informer le Maître d'œuvre En aucun cas, l'entreprise ne pourra faire valoir un quelconque supplément à son offre, du fait d'une incohérence non soulevée au moment de la remise de son offre.				
9.1.7	Vérifications des côtes sur plans Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot est tenu de vérifier l'ensemble des côtes portées sur les plans qui lui sont remis. En cas d'erreurs ou de manque d'information, Il devra immédiatement le signaler au Maître d'oeuvre et proposer les solutions permettant de réaliser les travaux.				
9.1.8	Connaissance des lieux L'entrepreneur du présent lot ne saurait prévaloir postérieurement à la consultation du marché d'une connaissance insuffisante des lieux, sites, limites de terrains d'implantation des ouvrages, état des supports, non plus que tous les éléments locaux, tels que: nature des sols, moyen d'accès, conditions climatiques, manques d'informations et sujétions diverses en relation avec l'exécution de ses travaux. En aucun cas les entreprises ne pourront arguer d'une méconnaissance des lieux pour se soustraire à leurs obligations, ou réclamer des suppléments de prix.				
9.1.9	Responsabilités Collectives Conformément au décret du 8 Janvier 1965 concernant la sécurité des personnes, toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection des personnes extérieures à la réalisation du chantier (passants, visiteurs, etc) ainsi que toutes personnes participant aux travaux devront être prévues à la charge de l'entrepreneur. Bien que la responsabilité de Maître d'Œuvre ne puisse en aucun cas être mise en cause à ce titre, l'entrepreneur ne pourra refuser de compléter ou d'améliorer les mesures de protection déjà prises si elles sont jugées insuffisantes. L'Entreprise doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la protection de ses matériaux et de ses ouvrages, contre le risque de vol, détournement, et dégradations de toute origine (vandalisme, climat ...) et ce jusqu'à la réception des travaux. De plus, pendant l'exécution de ses travaux, l'Entreprise doit : - d'une part, prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres entreprises. Elle reste responsable des conséquences résultantes aux infractions à ces obligations - d'autre part, prendre toutes les protections nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants et autres tels que mobilier, équipement ... Elle assumera les frais de remise en état pour toute dégradation éventuelle. En aucun cas, ces frais ne pourront être supportés par le Maître d'Ouvrage. L'entreprise aura notamment à sa charge : - échafaudages, nacelles et tous autres moyens d'accès pour réalisation de ses prestations - moyens de levage éventuels pour mise en place de ses éléments - l'établissement de toutes protections et dispositions permettant le montage des matériaux, la dépose des ouvrages, la descente et l'évacuation et/ou le tri de ses gravois, sans risque pour les personnes, piétons et pour les constructions proprement dites ou voisines - le repliement de ses installations - la remise en état des lieux et des abords, y compris nettoyage et enlèvement et/ou tri des gravois. NOTA : les prix unitaires de l'Entreprise devront comporter l'ensemble des sujétions d'exécution, notamment en ce qui concerne les moyens nécessaires (échafaudages, nacelles ...) à mettre en œuvre pour réaliser les prestations décrites au sein du devis.				
9.1.10	Plans d'Exécution Le dossier de consultation définit les principes fonctionnels des ouvrages, les plans d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur. L'entrepreneur établit à ses frais tous les plans des ouvrages y compris les plans dits d'atelier et de chantier comprenant : - les nomenclatures correspondantes, - les notes de calculs, - les détails et épures, - les caractéristiques des matériels proposés, - tous documents indispensables à la parfaite définition et exécution des ouvrages et à la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des ouvrages impliqués. L'ensemble de ces plans devront être visé par le Maître d'Ouvre et le Bureau de Contrôle				

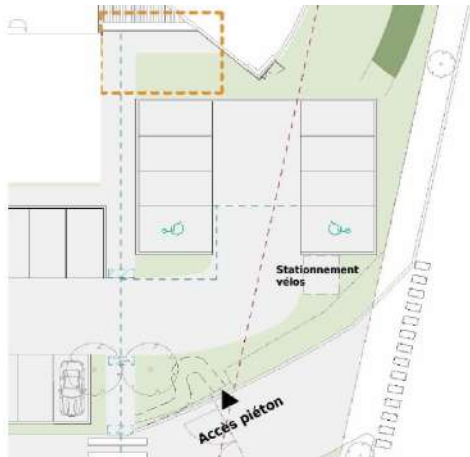
Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
9.1.11	Réception des supports Les DTU précisent les tolérances, planimétries, états des surfaces, arases, etc, des différents ouvrages. Chaque entreprise devra la réception des supports réalisés par un autre corps d'état, en cas de litige, l'entreprise devra en informer le Maître d'œuvre dans les meilleurs délais L'exécution des travaux implique l'acceptation des supports sans réserve.				
9.1.12	Nettoyage de Chantier L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention. Le chantier devra être maintenu dans le plus grand état de propreté. Dans le cas contraire, le maîtrise d'oeuvre se réserve le droit de nommer et faire venir une entreprise indépendante, dès le deuxième rappel, pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avérerait pas satisfaisant. Les frais occasionnées seront supportés par les entreprises concernées ou le compte prorata si les responsabilités ne peuvent être établies.				
9.1.13	Tris et recyclage des déchets Dans un souci de respect environnemental, de valorisation et de recyclage des déchets, il sera mis en place un tri des déchets La gestion des déchets devra prendre en compte les points suivants. - diagnostics et repérages avant démolition - désignation et quantitatifs des matériaux à évacuer - méthodologies prescrites - recyclage sur place (terrassements, démolitions, ..) - réduction des débris et chutes : calepinages et optimisation - plan d'installation de chantier (collecte, flux, stockage et évacuation) - procédures d'alerte sur chantier et actions correctives - suivi des déchets (BSD et justification de valorisation) Cette démarche devra être intégré au sein chaque entreprise				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
9.1.14	Frais à prévoir L'entreprise devra incorporer à l'étude de son prix les frais lui incombant : - Les frais divers découlant du CCTP et de son Annexe tels que frais de voirie, frais de mise en décharge, les consommations pour le bureau de chantier, les compteurs et consommations d'eau et électricité, les clôtures éventuelles, etc.,.... - Les moyens de levage et d'approvisionnement des matériaux - Matériel adapté pour les travaux en hauteur - Les dossiers des ouvrages exécutés - Les prix forfaitaires comprennent toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons ne sont pas expressément mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages. - Les entrepreneurs ne pourront pas modifier ultérieurement leur prix forfaitaire en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'ils sont présumés connaître parfaitement au moment de l'établissement de ce prix. - "Les dépenses communes d'investissement sont imputées en fonction des lots suivants : - Lot Démolition-Maçonnerie pour : - Bungalow base vie de chantier - Barrières extérieures de 2.00 m ht pour fermeture base vie - Portail double portes battantes pour accès véhicules à la parcelle - Bennes de chantier pour tri sélectif des déchets - L'organisation des cheminements (piétons, véhicules, engins etc.) - Les voies d'accès piétonnes pour accéder à pied propre jusqu'à la zone cantonnement - L'emplacement des zones de stationnement pour les véhicules des entreprises - Les panneaux réglementaires de chantier et de permis de construire à définir en phase de préparation de photos, présentation du projet, etc...). Ce panneau sera réalisé suivant les indications du maître d'œuvre. La dépose et l'enlèvement en fin de chantier sont de fait inclus à la prestation. - La signalisation réglementaire "port du casque obligatoire" "chantier interdit au public" "piétons passez en face" etc... et balisage nocturne - Panneau de 1.50 x 2.00 m de dimensions environ - L'implantation des voies de circulation - La fourniture et l'implantation des zones de stockage des bennes, zone de tri et de gestion des déchets de chantier - L'implantation des engins de manutention type grue et autres - Protection des arbres existants sur emprise chantier - Branchements provisoire de chantier eau, électricité, téléphone depuis les réseaux publics avec armoire de chantier, coffrets et sous compteurs, retrait et enlèvement en fin de chantier y compris tranchées - Réseau provisoire d'assainissement des eaux usées, eaux vannes des sanitaires de chantier - Alimentation pour la grue - Nettoyage hebdomadaire de la base vie - Lots techniques pour : - Le plombier et l'électricien assureront la distribution des énergies depuis les points de distribution mis en œuvre par le maçon jusqu'aux différents niveaux du bâtiment. - Lot Plâtrerie-Peinture-Plafond pour : - Pré-nettoyage de chantier pour les Opérations Préalables à la Réception - Pré-nettoyage de chantier pour la réception - A la charge du maître d'ouvrage : - Nettoyage final de livraison par une entreprise spécialisée - Les dépenses communes de consommation sont imputables au compte prorata. La gestion du compte prorata est à charge du titulaire du marché lot Démolition-Maçonnerie. Cela concerne notamment les dépenses de consommation d'eau et d'électricité, toute dépense qui serait portée expressément au débit du compte soit par les documents contractuels soit par une décision des entreprises. - Ces dépenses seront réparties au prorata du montant des situations cumulées de chaque entrepreneur. A ce titre chaque lot du marché prévoit dans son offre un montant compensatoire à reverser à l'entreprise adjudicataire du lot "Gros-œuvre" et dudit compte prorata."				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
9.2	Généralités du présent lot				
9.2.1	Planning travaux Les bâtiments provisoires seront installés pour une durée de 7 mois de septembre 2026 à Mars 2027 suivant planning travaux de l'Architecte				
					
9.2.2	Généralités et implantation du bâtiment provisoire Notas réglementaires : Concernant l'implantation de la maison du don provisoire : l'espace entre les bâtiments préfabriqués modulaires et le bâtiment doit être de 4 m (PE6) ou mettre en place un mur CF1h . Article R*421-5 du code de l'urbanisme : Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel elles sont destinées, les constructions implantées pour une durée n'excédant pas trois mois. Toutefois, cette durée est portée à 7 mois correspondant à la durée prévisionnelles des travaux La durée du chantier, en ce qui concerne les constructions temporaires directement nécessaires à la conduite des travaux ainsi que les installations liées à la commercialisation d'un bâtiment en cours de construction et pour une durée d'un an en ce qui concerne les constructions nécessaires au maintien des activités économiques ou des équipements existants, lorsqu'elles sont implantées à moins de trois cents mètres du chantier				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Meuble 0.6 x 2m à ne pas prévoir Collation Surface 23.83 m² SAS Surface 2.61 m² Médecin 1 Surface 6.25 m² Médecin 1 Surface 6.29 m² Stock collation Surface 2.60 m² Circu. Surface 7.23 m² Accueil Surface 16.12 m² Loc. ménage Surface 5.70 m² Kanban Surface 11.40 m² 2 WC dont 1 PMR Surface 9.04 m² Questionnaire Surface 9.21 m² Salle de prélèvement Surface 78.73 m² Proposition aménagement intérieur				

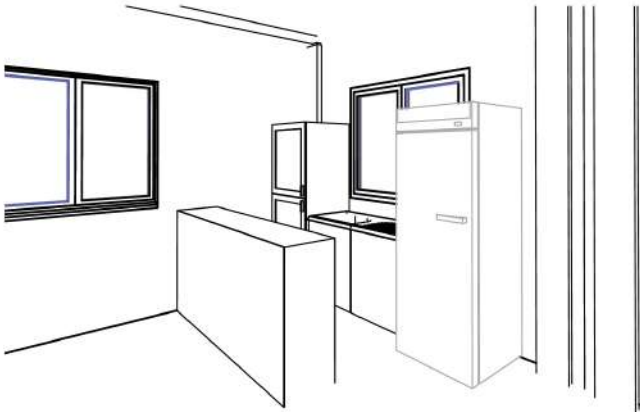
PLAN DE PRINCIPE DE L'ARCHITECTE

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<u>Contenu des prix forfaitaires :</u> - Les prix forfaitaires devront comprendre toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ses fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ses ouvrages. - L'entreprise ne pourra modifier, ultérieurement, ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ses prix. - L'entreprise devra fournir des modules pré-équipés adaptés aux prestations demandés. En cas d'adaptation, l'entreprise aura à sa charge et sera responsable de la totalité des percements, raccords, rebouchements qui seront nécessaires pour l'exécution des travaux, notamment en ce qui concerne les installations de plomberie et d'Électricité.				
	 Plan de masse EDL  Plan masse PHASE PROVISOIRE				
	<u>Travaux à la charge du présent lot</u> . Transport des bâtiments préfabriqués sur le site, . Déchargement et montage sur le parking existant en enrobé et débord ponctuel sur espace vert à proximité suivant plan de repérage EDL/PHASE PROVISOIRE de l'Architecte (sans travaux de génie civil : pose sur l'enrobé existant y compris calage éventuel, suivant plan de phasage. . La pose et dépose des réseaux, des canalisations et les raccordements nécessaires des EU/EV, AEP, FT, EDF... à partir du regard de branchement sur l'existant (bâtiment ESF à proximité), avec raccordement sur tableau électrique (puissance adaptée). . Les réservations, percements et trappes nécessaires pour la réalisation des distributions EF, EC et évacuations des appareils sanitaires. . Les appareils sanitaires (lave mains, wc, évier, chauffe-eau....) . Les appareils d'éclairage, les éclairages de secours, les appareils de chauffage, . Les installations d'alarme incendie conforme à la réglementation, - Le traçage des réseaux par cordon chauffant ou autre moyen adapté si nécessaire pendant la période hivernale . Le démontage et le repliement des bâtiments après location, . Les agréments des installations par le contrôleur technique et les services de sécurité avant mise en service. - Et d'une manière générale, tous les travaux, adaptations, modifications, mise aux normes, etc. même non décrits mais indispensables pour le respect des textes en vigueur et des règles de l'art en parfaite harmonie avec les recommandations des services de sécurité. - Compris toutes sujétions pour rendre l'installation conforme à l'accessibilité des PMR. - Compris toutes sujétions pour rendre l'installation conforme à la réglementation incendie - L'entreprise devra impérativement produire, à l'appui de son offre, un descriptif détaillé de son matériel ainsi qu'un plan des bungalows prévu de manière à pouvoir permettre au maître d'ouvrage un jugement fondé sur un comparatif approfondi pour la phase d'analyse des offres. Démontage et repliement des bâtiments - La prestation comprend : . - La dépose des canalisations EU, EF, EC... . - Le démontage et le repliement des bâtiments, des calages... . - La dépose des installations : éclairage, plomberie, chauffage... . - La dépose et évacuation des ouvrages non récupérés tels que tuyauterie, ou autres installés en provisoire. . - La reprise des abords pour une remise en état à l'identique avant installation des BPM.				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
9.3	Bâtiments d'accueil du public 				
9.3.1	Bâtiments d'accueil du public Le présent poste comprend la fourniture et pose de l'ensemble formant les bâtiments d'accueil du public suivant repérage ci-dessus et plans Architecte, y compris dépose et remplis en fin de travaux, avec : - Caractéristiques dimensionnelles suivant le plan de l'architecte. - Hauteur Sous Plafond: 2.48m - Établissement soumis au règlement de sécurité ERP type U, classement: 5ème Catégorie avec utilisation et réglementation adapté pour effectif total de 44 personnes (37 publics + 7 personne représentant le personnel) Structure-Ossature : - La structure métallique devra faire l'objet d'une justification selon règles CM66 et règles Neiges et Vent en vigueur - Structure plancher composé d'un châssis plancher mécano soudé constitué d'ossature métallique en profilés du commerce de type longerons et traverses en UPN formant skids et de solives en U ou tube, tôle galvanisée 50/100ème sous solives (protection et anti-humidité) et surcharge 250 kg/m² minimum - Plancher avec Isolation par laine de verre de 100 mm épaisseur minimum, panneaux de particules agglomérées hydrofuges qualité CTBH de 19 mm et revêtement PVC en lès U3P3 posé sur site ou en usine - Châssis toiture mécano soudé constitué de 2 longerons tôle acier pliée et 2 poutres pignon formant chenaux, pannes intermédiaires en tube, prise en compte des règles neiges et vent suivant localisation Haute-Savoie Epagny Metz-Tessy 74370, pont d'accrochage au centre du module pour harnais de sécurité. - Couverture en bacs acier autoporteurs prélaqués RAL standard dans la gamme du fabricant, épaisseur 50/100°, bavettes métalliques d'étanchéité latérales, descentes d'eau en nombre et diamètre adapté, isolation laine de verre avec pare-vapeur épaisseur 80 mm. . Coefficient d'isolation : K = 0.396 W/m² °K - Plafond métallique en lames acier laqué ép. 50/100 teinte blanc suivant RAL Standard du fabricant - Façade en panneaux sandwich composés de tôles acier galvanisé 50/100° emboîtement femelle/femelle et languette PVC, âme laine de roche épaisseur 125 mm, réaction au feu M0, coefficient de transmission surfacique : U = 0.584 W/m²°K minimum - Intérieur nervuré pré-laquées teinte suivant RAL Standard du fabricant - Extérieur nervuré pré-laquées teinte suivant RAL Standard du fabricant, Assemblage : - Liaison des modules entre eux par boulonnage, - L'étanchéité de la toiture est assurée par capots métalliques démontables et joints. - L'habillage intérieur du joint est assuré par capots métalliques prélaqués. - La mise en place des modules sera effectuée à l'aide d'une grue automotrice positionnée au droit des longrines. Menuiseries extérieures : - Fenêtre coulissante : - Menuiserie Aluminium laqué blanc, RAL 9010, dimensions 160x128 cm - 2 vantaux coulissants double vitrage, 4-6-4 clair - Classement A3 E7A VB3 - Protection par volet roulant coffre aluminium à lames aluminium profilés simple paroi - Quantités : Suivant standard des modules et plans Architecte - Porte pleine : - Porte un vantail ouvrant à la Française de 0,90 x 2,01 m de passage				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	- Menuiserie Aluminium laqué blanc - Remplissage panneau sandwich dito façades et imposte vitrée fixe en vitrage isolant de sécurité type 33.2/6/33.2. - Serrure de sûreté à canon européen - Bouton moleté sur issus de secours - Quantités : Suivant standard des modules et plans Architecte Volets roulants : - Un tablier en lames PVC renforcé avec axe d'enroulement monté sur roulements, coulisses latérales, coffre intégré ou rapporté. - Manœuvre manuelle par tringle oscillante ou manivelle Généralité sur l'Installation Électrique : - Réglementation: - L'installation est conforme à la norme électricité NFC 15 100 - L'installation de base devra recevoir l'agrément du bureau de contrôle. - Tension prévue - Alimentation appareillage : 220 V mono + terre - Tension arrivée (sauf indications contraires indiquées précédemment) - Tension d'alimentation 400 V + T + neutre distribué (Régime TT ou TNS, 50 Hertz, ICC 10 KA) - Origine de l'installation : les bornes amont de la coupure de tête - Branchement sur l'attente électricien et prise de terre compris dans ce devis Installation conforme à la norme électricité NF C 15 100. - Pré-installation électrique des modules; Chaque module est équipé en usine d'un coffret d'alimentation normale : - 1 Tableau comprenant : 2 disjoncteurs 4P-4D différentiels 30 mA , 6 disjoncteurs 2P-2D, protection des circuits divisionnaires (éclairage 10A prises 20A chauffage 25A) . 4 socles de prises de courant à obturateurs et 1 sortie de câble sur poteaux - Pré-installation électrique des modules; Chaque module est équipé en usine d'un coffret d'alimentation secours : - 1 Tableau comprenant : 2 disjoncteurs 4P-4D différentiels 30 mA , 6 disjoncteurs 2P-2D, protection des circuits divisionnaires (prises 20A) . 4 socles de prises de courant à obturateurs et 1 sortie de câble sur poteaux - Câblage de l'ensemble des circuits en câble type cca, s2, d2 Tableau général et protection. - La composition de ce tableau est fonction du bâtiment réalisé et des équipements électrique installés. - La protection des départs est assurée par disjoncteurs divisionnaires - Il sera prévu des circuits de protections pour l'alimentation normal et pour l'alimentation ondulée. Les circuits qui seront secourus seront les suivants : - Les prises de courant servant à alimenter les équipements de prélèvement sanguin - Les postes de travail informatique Appareillage Électrique : - Interrupteurs et prises de courant : - Plastique rigide moulé coloris gris. Type apparent, - Passage des câbles : - Descentes verticales des câbles apparentes sous goulottes, - Passages horizontaux dans plafond ou sous goulottes apparentes, - Interrupteur simple et double allumage pour commande en double circuits. - Prises de courant 10/16A standards sur poteaux : Quantités adapté suivant standard des modules et normes en vigueur - Prises de courant 10/16A circuit ondulé sur poteaux : Prévoir six (6) prise de courant ondulées au niveau des équipements "Aurora" Éclairage : - Luminaire LED 35W - 4000°K 600x600mm - Quantité adapté suivant standard des modules et normes en vigueur. Niveaux d'éclairage requis : - Bureau : 500 lux - Prélèvement : 350 lux - Sanitaires : 200 lux - Locaux technique : 200 lux - Circulations horizontales : 100 lux Éclairage de sécurité : - Blocs autonomes d'éclairage de sécurité LED basse consommation, pour balisage des issues de secours conforme à la norme NFC 71800 - - Flux lumineux effectif : 45 lumen - Accumulateur avec autonomie 1 heure - Classe II - Quantité adapté suivant standard des modules et normes en vigueur et notamment à la réglementation du travail et du règlement de sécurité contre le risque de panique dans les ERP. Pour rappel, le bâtiment modulaire sera classé en 5ème catégorie type U. Ventilation naturelle : - La ventilation se fera de façon naturelle par ouverture des baies et entrées d'air au niveau des menuiseries.				

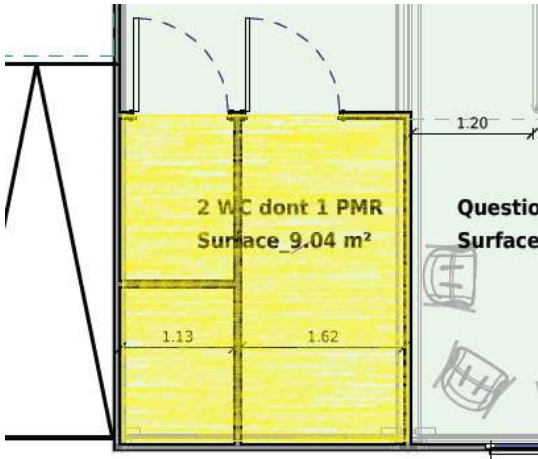
Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	Chauffage : - Les locaux seront chauffés par panneaux rayonnants à thermostat électronique - Puissance : en fonction des locaux - Température à maintenir des les locaux : - Bureaux : 20°C - Prélèvement : 21°C VDI Une baie informatique sera prévue permettant de distribuer les besoins VDI. La baie sera raccordée sur la fibre laissée en attente par l'électricien. Elle accueillera l'ensemble des ressources informatiques à savoir : - 1 RJ45 pour l'informatique - 1RJ45 pour le téléphone Ceci pour chaque bureau matérialisée sur les plans. L'ensemble sera câblé en câble catégorie 6a. Les actifs(switchs PoE) seront également à prévoir. Le nombre de poste de travail et leur localisation seront les suivants : Accueil = 4 RJ 45 EPD1 = 3 RJ45. EPD2 = 3 RJ45. Salle de prélèvement = 4 RJ45 à mettre au centre. Alarme Incendie Une alarme de type 4 sera prévue. Des déclencheurs manuels seront installés à h=1.3m sur les sorties donnant à l'extérieure. Des diffuseurs sonores et lumineux seront installés afin que le signal d'évacuation soit audible dans l'ensemble du bâtiment modulaire. Des diffuseurs lumineux seront installés dans les locaux ou une personne serait susceptible d'être isolée Une alimentation et une protection différentiel 30mA issue du tableau électrique seront prévues. Contrôle d'accès Il sera prévu la dépose du lecteur de badge existant et la repose sur le bâtiment modulaire. Il sera prévu l'alimentation de ce lecteur depuis le coffret électrique du bâtiment provisoire. Il sera prévu une liaison cuivre type RJ45 depuis la centrale de contrôle d'accès située dans le local répartiteur général du R+1 jusqu'au lecteur Il sera prévu une liaison cuivre type RJ45 depuis la centrale de contrôle d'accès située dans le local répartiteur général du R+1 jusqu'au boîtier de dérivation pour asservissement de la ventouse via BP (à fournir, poser et raccorder). Fourniture, pose et raccordement d'un DM vert Fourniture, pose et raccordement d'une ventouse 500kg. Une alimentation et une protection différentiel 30mA issue du tableau électrique seront prévues. Prévoir intervention de SIEMENS pour programmation et mise en service. Cloisons de distribution : - Fourniture et pose de cloison de type tôle pré-laquées d'épaisseur 40/10° teinte suivant RAL Standard du fabricant avec âme isolante, profils de fixation en tôle pliée galvanisée laquée - Assemblage des panneaux par fausse languette - Épaisseur de l'ensemble 50 mm. - Mise en oeuvre sur site ou en usine entre sol et plafond. - Classement de réaction au feu : M1 Menuiseries intérieures - Portes type Isoplane à feuillure, âme alvéolaire, épaisseur 40 mm, fixation , finition laquée suivant RAL Standard du fabricant - Huisserie métallique en acier laqué suivant RAL Standard du fabricant - Dimensions : 90 x 204 cm - Quantités : Suivant plans de l'Architecte - Équipements : Serrure 1 point de fermeture				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
(A)	Mobilier : - Banque de service de dimension 180 cm longueur x 40 cm profondeur et 95 cm de hauteur avec rayonnages - Ensemble suivant détail de l'Architecte joint à la consultation - Réfrigérateur sera fourni et posé par le maître d'ouvrage  Vue cuisine collation provisoire Echelle : Revêtement de sols : - Bungalows pré-équipés d'un revêtement PVC en lés classement UPEC : U3 P2 E2 C2 - Réaction au feu : M3 1Ensemble = 1 U A = 1 ENS Localisation : Ensemble des modules de bâtiment préfabriqué modulaires formant la partie "Bâtiments d'accueil du public"				
			ENS	1	€
					€

Bâtiments d'accueil du public

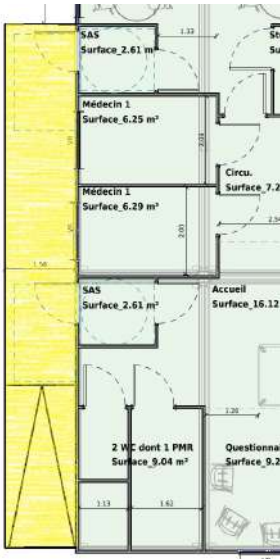
Total H.T. : _____ €

9.4 Sanitaires



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT	
9.4.1	Sanitaires Le présent poste comprend la fourniture et pose de l'ensemble formant la partie Sanitaires suivant repérage ci-dessus et plans Architecte, y compris dépose et remplis en fin de travaux, avec : - Caractéristiques dimensionnelles suivant le plan de l'architecte. - Hauteur Sous Plafond: 2.48m - Établissement soumis au règlement de sécurité ERP type U, classement: 5ème Catégorie avec utilisation et réglementation adapté pour effectif total de 44 personnes (37 publics + 7 personne représentant le personnel) Structure-Ossature : - La structure métallique devra faire l'objet d'une justification selon règles CM66 et règles Neiges et Vent en vigueur - Structure plancher composé d'un châssis plancher mécano soudé constitué d'ossature métallique en profilés du commerce de type longerons et traverses en UPN formant skids et de solives en U ou tube, tôle galvanisée 50/100ème sous solives (protection et anti-humidité) et surcharge 250 kg/m² minimum - Plancher avec Isolation par laine de verre de 100 mm épaisseur minimum, panneaux de particules agglomérées hydrofuges qualité CTBH de 19 mm et revêtement PVC en lès U3P3 posé sur site ou en usine - Châssis toiture mécano soudé constitué de 2 longerons tôle acier pliée et 2 poutres pignon formant chenaux, pannes intermédiaires en tube, prise en compte des règles neiges et vent suivant localisation Haute-Savoie Epagny Metz-Tessy 74370, pont d'accrochage au centre du module pour harnais de sécurité. - Couverture en bacs acier autoporteurs prélaqués RAL standard dans la gamme du fabricant, épaisseur 50/100°, bavettes métalliques d'étanchéité latérales, descentes d'eau en nombre et diamètre adapté, isolation laine de verre avec pare-vapeur épaisseur 80 mm. . Coefficient d'isolation : K = 0.396 W/m² °K - Plafond métallique en lames acier laqué ép. 50/100 teinte blanc suivant RAL Standard du fabricant - Façade en panneaux sandwich composés de tôles acier galvanisé 50/100° emboîtement femelle/femelle et languette PVC, âme laine de roche épaisseur 125 mm, réaction au feu M0, coefficient de transmission surfacique : U = 0.584 W/m²°K minimum - Intérieur nervuré pré-laquées teinte suivant RAL Standard du fabricant - Extérieur nervuré pré-laquées teinte suivant RAL Standard du fabricant, Assemblage : - Liaison des modules entre eux par boulonnage, - L'étanchéité de la toiture est assurée par capots métalliques démontables et joints. - L'habillage intérieur du joint est assuré par capots métalliques prélaqués. - La mise en place des modules sera effectuée à l'aide d'une grue automotrice positionnée au droit des longrines. Menuiseries extérieures : - Fenêtre coulissante : - Menuiserie Aluminium laqué blanc, RAL 9010, dimensions 160x128 cm - 2 vantaux coulissants double vitrage, 4-6-4 clair - Classement A3 E7A VB3 - Protection par volet roulant coffre aluminium à lames aluminium profilés simple paroi - Quantités : Suivant standard des modules et plans Architecte - Porte pleine : - Porte un vantail ouvrant à la Française de 0,90 x 2,01 m de passage - Menuiserie Aluminium laqué blanc - Remplissage panneau sandwich dito façades et imposte vitrée fixe en vitrage isolant de sécurité type 33.2/6/33.2. - Serrure de sûreté à canon européen - Bouton moleté sur issus de secours - Quantités : Suivant standard des modules et plans Architecte Volets roulants : - Un tablier en lames PVC renforcé avec axe d'enroulement monté sur roulements, coulisses latérales, coffre intégré ou rapporté. - Manœuvre manuelle par tringle oscillante ou manivelle Généralité sur l'Installation Électrique : - Réglementation: - L'installation est conforme à la norme électricité NFC 15 100 - L'installation de base devra recevoir l'agrément du bureau de contrôle. - Tension prévue - Alimentation appareillage : 220 V mono + terre - Tension arrivée (sauf indications contraires indiquées précédemment) - Tension d'alimentation 400 V + T + neutre distribué (Régime TT ou TNS, 50 Hertz, ICC 10 KA) - Origine de l'installation : les bornes amont de la coupure de tête - Branchement sur l'attente électricien et prise de terre compris dans ce devis Installation conforme à la norme électricité NF C 15 100 - Pré-installation électrique des modules; Chaque module est équipé en usine de: - 1 Tableau comprenant : 1 disjoncteur 2P-2D différentiels 30 mA éclairage 10A chauffage 16A) . 1 socle de prises de courant à obturateurs - Câblage de l'ensemble des circuits en câble type cca, s2, d2 Tableau général et protection. - La composition de ce tableau est fonction du bâtiment réalisé et des équipements électrique installés. - La protection des départs est assurée par disjoncteurs divisionnaires Appareillage Électrique :					

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT	
(A)	- Interrupteurs et prises de courant : . Plastique rigide moulé coloris gris. Type apparent, - Passage des câbles : . Descentes verticales des câbles apparentes sous goulottes, . Passages horizontaux dans plafond ou sous goulottes apparentes, - Interrupteur simple et double allumage pour commande en double circuits. - Prises de courant 10/16A standards sur poteaux : Quantités adapté suivant standard des modules et normes en vigueurs Éclairage : Spot encastré 10 watts sur détecteurs de présence Éclairage de sécurité : - Blocs autonomes d'éclairage de sécurité, pour balisage des issues de secours conforme à la norme NFC 71800 - . Flux lumineux effectif : 45 lumens . Accumulateur avec autonomie 1 heure . Classe II - Quantité adapté suivant standard des modules et normes en vigueurs Ventilation naturelle : - La ventilation se fera de façon naturelle par ouverture des baies et entrées d'air au niveau des menuiseries Chauffage : - Les locaux seront chauffés par convecteurs électriques - Corps de chauffe constitué par une ou deux résistances du type peigne inox - Carter en tôle d'acier prélaquée de couleur claire - Sortie d'air frontale avec grille de diffusion - Interrupteur bipolaire. - Thermostat d'ambiance à tension de vapeur avec position hors gel - Classement : Double isolement IP 245 classe 2 - Puissance : 2000 W Cloisons de distribution : - Fourniture et pose de cloison résistant à toutes les projections d'eau de type tôle pré-laquées d'épaisseur 40/10° teinte suivant RAL Standard du fabricant avec âme isolante, profils de fixation en tôle pliée galvanisée laquée - Assemblage des panneaux par fausse languette - Épaisseur de l'ensemble 50 mm. - Mise en oeuvre sur site ou en usine entre sol et plafond. - Classement de réaction au feu : M1 Menuiseries intérieures - Portes type Isoplane à feuillure, âme alvéolaire, épaisseur 40 mm, fixation , finition laquée suivant RAL Standard du fabricant - Huisserie métallique en acier laqué suivant RAL Standard du fabricant - Dimensions : 90 x 204 cm - Quantités : Suivant plans de l'Architecte - Équipements : Serrure à condamnation Revêtement de sols : - Bungalows pré-équipés d'un revêtement PVC en lés classement UPEC : U3 P2 E2 C2 - Réaction au feu : M3					
	1Ensemble =		1 U	1 ENS		
	A =					
	Localisation : Ensemble des modules de bâtiment préfabriqué modulaires formant la partie "Sanitaires"					
			ENS	1	€	€
	Sanitaires					
	Total H.T. :					
	9.5	Divers				
9.5.1	Rampe d'accès PMR + Escalier Le présent poste comprend la fourniture et pose de l'ensemble formant la la rampe et l'escalier d'accès aux modules de Bâtiment Préfabriquées Modulaires suivant repérage ci-dessus et plans Architecte, y compris dépose et remplis en fin de travaux, avec :					

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	- Rampe fixe modulaire en acier galvanisé adapté pour usage extérieur - Adaptable suivant hauteur à monter et configuration du projet - Surface antidérapante avec sécurité renforcée et adaptée pour tout type de mobilité et conformité PMR - Charge admissible élevée et adaptée à un usage régulier toute la journée - Garde-corps et bordures latérales pour un passage encadré  Éclairage : Projecteur extérieur étanche à détection intégrée. Le niveau d'éclairement à respecter sera de 20 lux en tous points sur l'ensemble de la rampe. Câblage de l'ensemble des circuits en câble type cca, s2, d2				
(A)	1Ensemble = 1 U A = 1 ENS Localisation : Ensemble des éléments nécessaires pour former la rampe PMR et escalier				
9.5.2	Prix unitaire par mois supplémentaires pour l'ensemble ci-avant - A renseigner par l'entreprise €/mois				
Divers Total H.T. : _____ €					

RECAPITULATIF
Lot n°9 BUNGALOWS PROVISOIRES

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

9.1 - Prescription Générales

9.2 - Généralités du présent lot

9.3 - Bâtiments d'accueil du public _____ € HT

9.4 - Sanitaires _____ € HT

9.5 - Divers _____ € HT

Total du lot BUNGALOWS PROVISOIRES

Total H.T. : _____ €

Total T.V.A. (20%) : _____ €

Total T.T.C. : _____ €

Soit en toutes lettres TTC : _____

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature,

Signature et cachet de l'Entrepreneur